

Dette et reconnaissance des dette

Par abich, le 12/03/2008 à 15:13

bonjour à tous!

je suis étudiant étranger, en 2004 une amie m'a demandé de l'argent (3350 euros) elle m'a donné un chèque de garantie de 3000 euros(au nom de son mari)

et elle m'a promis de me rembourser tout l'argent,

en 4 ans elle m'a remboursé que 850 euro et a cause de mes réclamations successives elle m'a écris une reconnaissance de dette (mais avec un mentant de 2050 euro)et non pas de 2500 euro.

je lui ai envoyé 2 mises en demeure, sans réponse de sa part.

je voulais lancer une procedure civile pour recupérer mon argent, mais au tribunal on m'a demandé de me renseigner d'abord:

- * le nom de la procédure à entamer ?
- *est ce que je dois faire une déclaration au gref (au juge de proximité)?
- *est ce que je dois demander dommage et intérêt ?

Par Jurigaby, le 12/03/2008 à 17:18

Bonjour.

- -c'est une injonction de payer, c'est le plus simple.
- -Oui, faut vous rendre au greffe et remplir la déclaration.. Ou alors, vous pouvez la télécharger sur le site du ministère de la justice et l'envoyer au greffe par la poste.
- -C'est comme vous voulez, vous pouvez demander les interets légaux mais vous allez vous embêter à les calculer.